

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2010)
Heft: 253-254

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

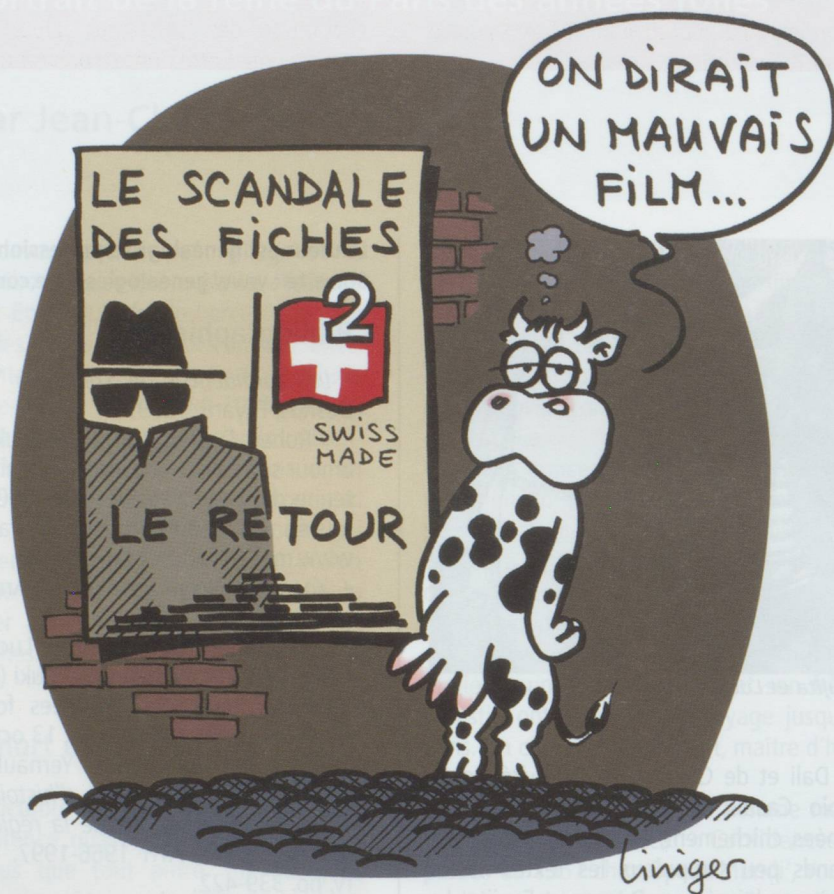
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – Illustré par Liniger



haitant se marier en Suisse devra prouver qu'il réside légalement dans le pays. Il devra produire une autorisation de séjour ou un visa.



■ Les clients des prostituées de 16 ou 17 ans pourraient bientôt être punissables. Le Conseil fédéral a approuvé la convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Le parlement devra se prononcer. La Suisse devrait bientôt signer l'accord international qui entre en vigueur ce 1^{er} juillet. Des adaptations législatives seront nécessaires car cet accord va plus loin que le code pénal helvétique en étendant la protection aux adolescents âgés de 16 à 18 ans.

■ Le Conseil fédéral renonce à son projet de norme pénale contre les symboles racistes, qui visait à les sanctionner d'une amende. Faire le salut hitlérien ou arborer une croix gammée en public ne sera puni en Suisse que sur la base des dispositions actuelles contre l'incitation à la haine raciale.

Tribunal fédéral

■ Les particuliers n'ont pas le droit d'organiser des tournois de poker « Hold'em » publics. Le Tribunal fédéral a donné raison à la Fédération suisse des casinos, qui conserve donc l'exclusivité sur ces parties de cartes. Les tournois « Hold'em » entre amis ou en famille restent autorisés, à condition de ne pas être ouverts au public.

■ Les travailleurs rémunérés à l'heure n'ont pas droit au paiement des jours fériés si leur contrat ne le prévoit pas. Le 1^{er} Août fait exception, à condition qu'il

Justice et police : Les services secrets suisses ont fiché 200 000 personnes ces dernières années, sans répondre à tous les critères légaux. C'est ce que révèle les commissions de gestion du parlement qui ont publié leur rapport sur le traitement des données relatives à la protection de l'État. La Suisse avait déjà connu un énorme scandale en 1989 lorsqu'une commission d'enquête parlementaire avait découvert que 700 000 personnes avaient été espionnées et fichées sans base légale par la police. La ministre Eveline Widmer-Schlumpf a promis d'agir dès cet automne.

Conseil fédéral

■ Les caisses maladie devraient être moins libres de faire ce que bon leur semble à l'avenir. Le Conseil fédéral a décidé de renforcer le mécanisme de surveillance et de revoir le système des réserves. Les premières mesures pourraient être prises dans le courant de l'année.

■ Tous les produits en bois devront dès le 1^{er} octobre afficher la provenance et l'espèce de bois utilisé. Répondant aux vœux du parlement, le Conseil fédéral a adopté une ordonnance en ce sens, qui prévoit néanmoins un délai transitoire jusqu'à fin 2011.

■ Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les langues nationales votée par le parlement. Le texte précise que les départements fédéraux et la Chancellerie « veilleront à respecter » les taux de représentation des communautés linguistiques suivants : 70 % de germanophones, 22 % de francophones, 7 % d'italophones et 1 % de romanchophones.

■ Dès le 1^{er} janvier prochain, les personnes en séjour irrégulier et les requérants d'asile déboutés n'auront plus le droit de se marier en Suisse. Le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation qui vise à empêcher les mariages blancs. Un étranger sou-

tombe un jour qui aurait dû être ouvré. Le Tribunal fédéral a donné raison à une fondation genevoise en litige avec deux enseignantes payées à l'heure. Après résiliation de leur contrat, les deux femmes avaient réclamé des indemnités compensatoires pour les jours fériés.

Agriculture

■ Le Conseil des États a tacitement refusé de donner suite à une série d'initiatives cantonales (JU, FR, NE, GE, VD, BE) demandant la prolongation du moratoire sur la culture des plantes génétiquement modifiées. En mars dernier, les Chambres fédérales ont déjà accepté une prorogation jusqu'en novembre 2013.



■ Le Conseil des États s'inquiète des dégâts causés par les loups. Il a adopté une motion de Jean-René Fournier (PDC/VS) qui remet en cause la convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. La convention ayant été signée alors que la Suisse ne comptait pas encore de loups, la motion réclame que Berne obtienne les mêmes conditions que les 11 pays qui ont fait des réserves au moment de signer le texte. Le dossier passe au National.

■ Le Conseil national a finalement accepté la création de réserves pour aider les paysans à encaisser le choc d'un éventuel accord de libre-échange avec l'Union européenne ou l'OMC. Après avoir refusé d'entrer en matière puis souhaité renvoyer

le projet, il l'a approuvé par 90 voix contre 87 et 8 abstentions.

■ Tout transit à travers la Suisse d'animaux destinés à l'abattage doit être interdit. La commission de la science du Conseil des États veut aller plus loin que le National qui était prêt à les autoriser par rail et avion.

Économie



■ Doris Leuthard a présenté la nouvelle « stratégie de croissance pour la place touristique suisse » qui s'appliquera dès 2012. Sans grands moyens financiers, il s'agira surtout de renforcer la coordination entre les différents organismes chargés de la gestion et de la promotion touristiques en Suisse. Alors qu'en 1950, notre pays comptait parmi les cinq premières destinations touristiques du monde, il se trouve aujourd'hui au 27^e rang mondial...

■ La Suisse et l'Égypte disposeront bientôt d'un nouvel accord de promotion et de protection réciproques des investissements. La dernière mouture, qui prend en compte les standards modernes, viendra remplacer celle qui était appliquée depuis 1974. Le texte entrera en vigueur lorsque les deux pays auront achevé les procédures d'approbation.

■ Après le National, le Conseil des États a validé la motion de Sylvia Flückiger-Bäni (UDC/AG) qui demande l'application stricte d'une annexe à l'accord sur la libre

circulation des personnes avec l'Union européenne. Cette annexe prévoit que lors d'un premier renouvellement d'un permis de séjour de cinq ans, la durée de validité du titre de séjour peut être limitée à un an si le détenteur est au chômage depuis plus d'un an.

Énergie

■ La consommation moyenne des véhicules neufs a baissé à 6,86 litres aux 100 kilomètres en 2009. Il s'agit d'une diminution de 3,9 % par rapport à 2008, mais l'objectif national n'est toujours pas atteint (6,4 litres aux 100 km à fin 2008). Cette baisse s'explique par le fait que les Suisses choisissent de plus en plus des petites voitures, moins lourdes et moins puissantes.

■ Dix pour cent de l'essence vendue en Suisse va à des automobilistes venus des pays limitrophes, indique l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ces dernières années, le tourisme de l'essence est passé de 260 à 386 millions de litres.

■ La consommation d'énergie en Suisse a baissé de 2,5 % en 2009 par rapport à 2008. Des températures plus élevées et une conjoncture économique moins favorable y sont pour beaucoup, écrit l'Office fédéral de l'énergie. La consommation s'est élevée à 877 560 térajoules.

■ L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a donné son feu vert à la construction d'une ligne électrique aérienne à très haute tension entre Chamoson et Chippis (VS). Les opposants au projet annoncent qu'ils feront recours auprès du Tribunal administratif fédéral. L'OFEN estime, en accord avec l'Office fédéral de l'environnement, qu'il n'est pas justifié d'enterrer tout ou partie de cette ligne à 380 kilovolts et d'une puissance totale de 400 mégawatts.

Asile

■ Les expulsions d'étrangers seraient multipliées par quatre si l'initiative de l'UDC était acceptée par le peuple. Si ce dernier lui préférerait le contre-projet, leur nombre doublerait, selon le directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM), Alard du Bois-Reymond, dans des inter-

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger

views parues dans la *Basler Zeitung* et la *Mittelland Zeitung*.

Initiatives, référendums, pétitions



■ Un manifeste plaidant pour l'accès à la formation professionnelle des jeunes sans-papiers a été remis au Palais fédéral. Plus de 11 000 personnes et 81 organisations l'ont paraphé.

■ Le contre-projet de l'initiative de l'UDC « pour le renvoi des étrangers criminels » a été accepté par le parlement, par 35 voix contre 6 au Conseil des États et par 93 voix contre 88 au National. Les Suisses auront à se prononcer sur l'initiative et son contre-projet soit le 28 novembre soit au printemps 2011.

■ Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) a lancé une nouvelle initiative populaire qui demande l'abrogation du service militaire obligatoire. Le texte propose de supprimer l'article 59 de la Constitution fédérale qui ancre le principe de l'obligation de servir. L'initiative pourrait avoir plus de succès que les deux initiatives précédentes du GSSA de 1989 et 2001 sur la suppression de l'armée. En effet, selon un sondage, seuls 43,5 % des Suisses seraient favorables à la conscription obligatoire.

■ L'UDC ne lancera pas elle-même de référendum contre les nouvelles conventions de double imposition avec l'étranger. Mais le parti n'exclut pas de s'associer à un référendum lancé par une autre forma-

tion. L'UDC rejoint donc exactement la position de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN). La Lega tessinoise et le Mouvement Citoyens genevois (MCG) n'ont pas encore arrêté leur position sur la question.

Justice et police

■ Par 28 voix contre 15, le Conseil des États a définitivement refusé de créer une commission d'enquête parlementaire (CEP) sur l'affaire UBS. La mise sur pied d'une CEP avait été largement approuvée par le National, mais le refus du Conseil des États l'enterre définitivement. Celui-ci estime que le rapport des commissions de gestion rendu fin mai est largement suffisant.

■ La Suisse a extradé vers l'Italie un membre de la mafia calabraise âgé de 57 ans qui vivait en Suisse depuis 15 ans. Condamné dans son pays, l'homme doit encore y purger une peine de 11 ans de prison. Les autorités suisses l'ont remis à la police des frontières italienne à Domodossola.

■ Le directeur de l'Office fédéral de la police (Fedpol) estime qu'il faut davantage de personnel pour mieux lutter contre le djihadisme sur internet. Selon lui, il faudrait quinze spécialistes supplémentaires pour renforcer le Service de renseignement suisse et la police judiciaire fédérale. Selon le Fedpol, quelques dizaines de personnes « nécessitent une réelle surveillance » en Suisse.

■ Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de réforme du nouveau code pénal entré en vigueur en 2007. Le gouvernement propose de supprimer le sursis pour les jours-amendes (particulièrement décrié) et de fixer à 30 francs minimum le montant du jour-amende. Il suggère aussi de rétablir les peines privatives de liberté inférieures à six mois (qui avaient été remplacées en 2007 par des jours-amendes), peines pouvant être exécutées éventuellement sous forme d'arrêts à domicile avec un bracelet électronique ou sous forme de travaux d'intérêt général.

Intérieur

■ La Confédération devrait libérer 120 millions de francs en faveur du « pro-

gramme d'impulsion à l'accueil extra-familial » pour enfants entre 2011 et 2015. Par 89 voix contre 88, le Conseil national a opté pour une solution plus généreuse que le Conseil fédéral (80 millions). Il a aussi décidé par 81 voix contre 71 et 27 abstentions de maintenir jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire les subventions fédérales aux structures d'accueil parascolaires comme les cantines.

■ À l'avenir, il faudra un diplôme universitaire pour bénéficier du titre de psychologue. Le Conseil des États a approuvé sans opposition une nouvelle loi visant à régler la profession. Objectif : protéger les patients de tout charlatanisme.

■ La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia a attribué une commande à 19 compositeurs de musique classique, pop et populaire. L'enveloppe totale s'élève à 190 000 francs, soit 10 000 de plus que l'année dernière.

■ L'Office fédéral de la santé publique n'est pas en mesure de contrôler correctement les primes maladie ni d'influer vraiment sur leurs montants, révèle un rapport du Contrôle des finances. La commission de gestion du Conseil national veut réexaminer les bases légales.

Transports, communication

■ La commission des Transports du National propose au plénum d'adopter une rallonge de 850 millions de francs pour financer les infrastructures de transport. En outre, la commission s'est ralliée au projet visant à affecter un montant de 1,36 milliard de francs aux projets les plus urgents pour éliminer les bouchons sur les autoroutes.

■ Une contre-expertise demandée par l'Office fédéral des transports (OFT) confirme le besoin de moyens financiers supplémentaires pour maintenir en bon état les infrastructures ferroviaires. Selon les experts, même en étalant les travaux et en améliorant l'efficacité, il faudrait 500 millions par an pour atteindre ce but.

■ Le préposé fédéral à la Protection des données s'inquiète d'une possible fin de la sphère privée. L'exploitation des données de millions d'utilisateurs de Facebook, Google et autres Twitter est une « véritable manne pour les géants de la Toile »,

estime Hanspeter Thür, qui exige un durcissement de la loi.

Affaires étrangères

■ La participation de la Suisse au Fonds pour les frontières extérieures de l'Union européenne divise la commission de politique extérieure du Conseil national. Une courte majorité la soutient, mais des voix hostiles se font entendre à droite et à gauche. La contribution helvétique devrait s'élever à 15 millions de francs par an.

■ La présidente de la Confédération Doris Leuthard estime que l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui fête ses 50 ans, a toujours un rôle à jouer. « *Même si l'Islande adhère dans quelques années à l'Union européenne, l'AELE continuera à fonctionner à trois* », estime Doris Leuthard qui rappelle que la Norvège et la Suisse font partie des membres fondateurs de cette union, qui comprend encore le Liechtenstein. En outre, l'AELE a signé avec l'Ukraine un accord de libre-échange.

■ La Suisse va augmenter son aide au pédiatre suisse Beat Richner et à sa fondation au Cambodge. En 2011, elle versera 4 millions de francs aux hôpitaux pour enfants du Dr Richner, contre 3 millions actuellement. Selon le DFAE, les cinq hôpitaux de la fondation soignent 85 % des enfants malades au Cambodge.

■ Micheline Calmy-Rey a visité le pavillon suisse de l'Exposition universelle de Shanghai, ainsi que le pavillon commun des villes de Bâle, Genève et Zurich. La ministre des Affaires étrangères a jugé que le pavillon suisse fait « *dans le pittoresque, le traditionnel* » tout en offrant une approche qui permet « *aussi de montrer la Suisse moderne* ».

■ Le rapport de la sous-commission de gestion du Conseil des États sur le comportement des autorités suisses dans l'affaire Kadhafi, initialement prévu avant la fin de l'année, n'interviendra sans doute pas avant mars prochain. Le président de la sous-commission souligne que l'élaboration du rapport demande du temps, puisqu'il est censé faire la lumière sur de nombreux aspects de l'affaire.

■ La commission de politique extérieure du Conseil des États s'émeut de la fermeture annoncée des ambassades suisses

de Dublin, de Nicosie et de Luxembourg. Micheline Calmy-Rey préfère mettre l'accent sur de nouveaux pays, par exemple en Asie centrale.

Partis

■ Le vice-président romand de l'UDC Yvan Perrin conservera sa fonction jusqu'aux élections fédérales de 2011. En contrepartie, il a obtenu d'être épaulé par Jean-François Rime, le vice-président du groupe parlementaire ; Yvan Perrin affirme également que sa menace de démission lui a aussi permis d'obtenir une meilleure représentation des Romands dans les instances nationales du parti.

Défense, protection de la population, sports

■ Le laboratoire de Spiez, rattaché au DPPS, a inauguré un complexe de haute sécurité biologique, le premier dans notre pays. Des scientifiques seront chargés de diagnostiquer la présence d'agents pathogènes humains les plus infectieux, de former des spécialistes et de mener des recherches pour développer des tests aussi bien pour les microbes connus que pour ceux qui n'ont pas encore été identifiés. Ces installations hautement sécurisées ont coûté 30 millions de francs pour un coût annuel de fonctionnement d'un million de francs.

■ Le Conseil fédéral a présenté un message complémentaire sur le programme d'armement 2010. Il propose désormais d'acheter aussi 70 véhicules blindés de transport de troupes. La facture du programme, jusqu'alors devisée à 529 millions de francs, devrait s'allonger de 122 millions.

Finances

■ Le ministre des Finances Hans-Rudolf Merz a obtenu le feu vert du Conseil fédéral pour son projet de TVA unique à 6,5 %. La réforme envisagée prévoit la suppression de 21 des 29 exceptions actuelles. Selon le projet en effet, les traitements hospitaliers et médicaux, les médicaments, les prestations culturelles seraient notamment imposés. Seuls échapperaient à la

taxation les prestations bancaires et les assurances, les paris, les loteries et jeux de hasard, l'immobilier (loyers et ventes d'immeubles), la production agricole naturelle et les prestations des collectivités publiques. Si l'économie suisse et l'hôtellerie suisse saluent le projet, celui-ci est fortement contesté par d'autres acteurs. Le passage devant le parlement s'annonce donc délicat.

■ Les cantons et communes devront améliorer la situation financière de leurs caisses de pension. Mais l'ampleur de cette recapitalisation divise. Alors que le Conseil fédéral souhaite que toutes les institutions publiques de prévoyance professionnelle atteignent un degré de couverture de 100 % en 40 ans, le Conseil des États s'est prononcé pour un taux de 80 %, compromis suivi à une voix près par la commission de sécurité sociale du Conseil national.



■ Les coûts de procédure et la participation suisse au tribunal arbitral mis sur pied dans le cadre de l'affaire Kadhafi s'élèvent à 1,7 million de francs. La délégation des finances du Parlement a donné de justesse son aval à la libération de ce montant. Le tribunal arbitral doit enquêter sur les conditions de l'arrestation d'Hannibal Kadhafi en juillet 2008 à Genève.

■ Selon le directeur de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma), Patrick Raaflaub, tous les éléments d'une grosse bulle immobilière sont présents en Suisse. Il estime dans une interview à la *NZZ am Sonntag* qu'il est difficile de freiner les banques dans l'octroi de crédits hypothécaires. ■